

École maternelle « Arc en ciel »
Le Bourg
17270 Bussac-Forêt

Conseil d'école du lundi 25 novembre 2013

Ouverture de la séance à 18 h 00

Pour la Municipalité : Mme Mattiazzo, maire de la commune
Mme Naud et M. Bourgeix, conseillers municipaux

Pour les parents d'élèves: Mme Gagnier

Pour l'équipe enseignante : Mme Lhoumeau, Mme de Ligt (GS/MS)

ATSEM : Mme Faury

DDEN : Mme Paqueraud

Excusées : Mme Prélois – Inspectrice de l'Éducation Nationale, Mme Forte (parent d'élève), Mme Loriot (ATSEM)

Présidente de séance : Mme de Ligt, directrice de l'école

Secrétaire: Mme Lhoumeau

Tour de table et présentation.

Préambule

En ouverture de séance, nous souhaitons la bienvenue à Mme Paqueraud, nouvellement nommée DDEN.

Mme de Ligt rappelle les missions du DDEN :

- une mission de surveillance des bâtiments scolaires : état des locaux, sécurité, chauffage et éclairage, mobilier scolaire et matériel d'enseignement, hygiène, fréquentation scolaire.
- une mission d'incitation : le DDEN peut être consulté sur toutes les questions relatives à l'environnement scolaire, en particulier dans le domaine des activités périscolaires locales, qu'il peut aider à créer ou à développer.
- une mission de coordination : entre les différents échelons de la hiérarchie administrative, académique et municipale.
- une mission de médiation : il peut aider à résoudre d'éventuelles situations conflictuelles entre les différents partenaires : école, commune, parents d'élèves.
- La fonction des délégués s'étend à tout ce qui touche à la vie scolaire : transports, restaurants, bibliothèques, caisses des écoles.
- Le DDEN assiste au conseil d'école (D90-788, article 17, du 06.09.1990).
- La commune peut consulter les DDEN pour recueillir leur avis sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures scolaires.

Leurs fonctions sont entièrement bénévoles.

1 - Présentation des effectifs et de la répartition dans les classes

Un total de 53 élèves (répartis sur 2 classes) :

- une classe de PS/MS à 26 avec 15 PS et 11 MS (14 filles 12 garçons) ;
- une classe de 27 élèves avec 21 GS et 6 MS (11 filles 16 garçons).

Les élèves de MS ont été répartis sur les 2 classes en fonction de critères pédagogiques (groupes hétérogènes) et non en fonction de leur âge.

Sur les 53 élèves scolarisés, 12 sont hors commune soit 23 % de l'effectif total.

Madame le Maire confirme les critères d'accueil des élèves hors commune (fratrie déjà scolarisée à Bussac-Forêt, nourrice, éloignement, garde par les grands-parents ...).

2 - Mise à jour du Plan Particulier de Mise en Sûreté

La Mise en Sécurité ou confinement des élèves ne s'effectue qu'en cas d'événements graves (feux de forêts, tempête ...).

Rappel du signal national : début, 3 alertes d'une minute espacées de 5 secondes, fin, 1 alerte de 30 secondes.

Prise en compte des élèves présentant un souci de santé à suivre au plus près :

Un PAI en renouvellement pour une élève scolarisée en PS/MS et deux élèves asthmatiques scolarisés en MS/GS.

Le lieu de confinement se situe en salle de motricité, toutes les fournitures nécessaires à la gestion de la situation de crise ont été contrôlées en début d'année et se trouvent à disposition dans la réserve attenante à la salle de confinement (eau, nourriture, couvertures, toilette sèche ...).

Explication est donnée relativement à la nécessité de ne pas venir à l'école chercher son enfant afin de laisser la circulation la plus large possible aux équipes de secours.

Un exercice d'évacuation incendie a été pratiqué le 4 octobre à 10 h. Le signal en est différent (signal d'alarme de l'école), regroupement sur le parking arrière de l'école, côté gare. L'exercice s'est fait sans difficulté et rapidement.

3) Présentation du règlement intérieur de l'école (vote)

Lecture est faite du règlement intérieur de l'école, celui-ci est voté à l'unanimité par les membres du conseil.

Un point est modifié concernant le marquage des vêtements.

Remarque des enseignantes :

Un point sera fait dans le cahier de liaison concernant la fréquentation scolaire et l'importance de justifier par écrit les absences.

4) Travaux (demandés et point sur les travaux)

- Store défectueux dans les locaux de la garderie ;
- Porte extérieure cuisine qui ferme très mal ;
- Porte intérieure du bureau de direction qui ne ferme pas du tout ;
- composteur à remettre en service et à placer près du portail extérieur côté parking de la gare afin que les élèves puissent l'alimenter avec leurs familles s'ils le souhaitent ; à ce sujet un travail sera conduit avec les élèves en classe et une information communiquée aux familles ainsi qu'au personnel de la garderie ;
- nettoyer, désherber les abords de l'espace près du garage à vélos ;
- concernant les tapis de gymnastique, appartenant à l'association USEP, qui avaient été endommagés lors des inondations, l'expert a-t-il donné une réponse ?

Madame le Maire répond que l'assureur a considéré que les tapis étaient encore utilisables et qu'il était peu probable que l'assurance les rembourse.

Un incident est évoqué concernant la dégradation par une élève de la maisonnette dans la cour de récréation. La question est posée de savoir si les parents peuvent faire une déclaration à leur assurance pour rembourser le matériel. La municipalité répond que oui et qu'une copie de la facture sera fournie.

Pour 2014 envisager les deux points suivants :

- Sol accueillant la structure de jeux à repenser (les écorces pourrissent très vite, elles sont très salissantes, humides). Des propositions ont été faites en début d'année à la municipalité pour permettre d'y remédier, les diverses solutions sont à l'étude, catalogues à l'appui, leurs pérénités varient en fonction des couts engendrés : structure d'accueil coulée très pérène, dalles de recouvrement du sol, le tout dans des matériaux assurant un écoulement des eaux et une sécurité d'amortissement lors des chutes.
- possibilité d'agrandissement de l'espace goudronné permettant moins de salissure. Les enseignante fourniront un plan présentant le projet.

5) Projets d'activités et sorties prévues pour l'année scolaire.

a) USEP : avec les écoles de Chevanceaux et Montlieu la Garde pour la classe de Mme de Ligt ; avec les écoles de Montlieu la Garde et de Vallet pour la classe de Mme Lhoumeau.

- 3 sorties pour les MS/GS (dont une déjà effectuée au gymnase de Chevanceaux le 15 novembre).
- 2 sorties pour les PS/MS ; la première sera en mars car les petits doivent grandir un peu avant de prendre plaisir à ces rencontres.

Mme de Ligt remercie la municipalité pour le versement de 800 euros pour les deux écoles destinées à financer les rencontres USEP.

b) Bibliothèque : les deux classes se rendent chaque semaine à la bibliothèque municipale (PS/MS le mardi matin, MS/GS le vendredi matin) pour des ateliers de lecture en compagnie des parents désireux de participer.

Madame de Ligt a demandé à l'Inspection un agrément pour Mme Chatelet afin qu'elle puisse intervenir sur de très petits groupes (2 élèves pour l'instant) pour des moments de lecture privilégiés dans l'espace de la garderie (20 à 30 minutes le lundi après-midi). L'effectif et l'espace disponible dans la classe ne permettant pas de s'isoler dans le calme pour que ce moment porte ses fruits. La demande, en attente, a peu de chance d'aboutir car tous les élèves doivent pouvoir rester sous la surveillance de l'enseignante. Une autre solution sera à imaginer pour permettre à ce projet de vivre.

c) Jardin : dans la continuité d'un projet initié l'an passé.

Les élèves des deux classes jardinent le vendredi de 15 h à 16 h jusqu'à la mi-novembre

(une semaine ce sont les MS et une semaine les GS qui travaillent au jardin). M. Restoint, dont un agrément a été demandé, intervient à la demande et les petits groupes d'élèves (6 à 7) passent 20 minutes au jardin en compagnie de l'enseignante ou de l'ATSEM dans des activités diverses (semer, planter, désherber, arroser, déguster, constater et mettre en mots ce qu'ils font). L'activité se poursuit en classe avec des plantations, du langage, des albums sur le thème, l'enrichissement d'un cahier témoin des activités.

Cette année, les enseignantes ont organisé un rallye-lecture sur le thème du jardin avec l'école de Vallet et une rencontre devrait avoir lieu à l'école de Bussac-Forêt en mai (date restant à déterminer).

Nous recherchons pour la sortie de fin d'année une visite qui nous permettrait de clore le projet sur ce thème.

d) Cuisine : les élèves des deux classes cuisinent au moins une fois par mois (soupe, confiture, pâtisserie ...), les parents d'élèves sont conviés à participer à ces ateliers conviviaux.

e) Décloisonnement : les élèves de MS se retrouvent chaque jour de 14 h à 15 h dans la classe de Mme Lhoumeau pendant la sieste des petits pour des activités de découverte du monde.

Mme Lhoumeau présente le projet d'échange avec les classes de CP et CE1-CE2 pour les MS de sa classe : ateliers de mise en scène d'albums/chorale/danse. Un atelier par semaine le mardi de 14 h 00 à 15 h. Un spectacle est prévu en fin de période pour ces 3 classes.

Un décloisonnement GS/CP est prévu pour la fin de l'année scolaire afin d'assurer la liaison GS/CP.

Mme Gagnier pose la question de savoir si le décloisonnement est obligatoire dans toutes les écoles ? Les enseignantes répondent que non mais que ce sont des projets très enrichissants.

f) Spectacles et sorties culturelles :

Cinéma : Une sortie est prévue au cinéma de Montguyon pour les deux classes le vendredi 13 décembre, le matin. Les entrées : 2,50 euros par élève pour un coût total de 132,50 euros ; le transport environ 110 euros (devis exact en attente).

Total : 242,50 euros

Participation de la classe de Mme de Ligt au projet "école et cinéma" : trois sorties dans l'année dont une déjà effectuée le 14 novembre dernier.

École et cinéma maternelle se donne comme principaux objectifs :

- Inciter les enfants à découvrir le chemin de la salle de cinéma comme lieu d'échange d'une pratique culturelle et de lien social.
- Éveiller la curiosité et l'intérêt des élèves pour des films de qualité par la découverte d'œuvres cinématographiques contemporaines et du patrimoine visionnées en salle. (pistes pédagogiques autour des films).
- Intégrer l'approche de l'image cinématographique dans un travail plus large sur l'appréhension de l'image et une éducation au regard.

Cirque : Arlette Gruss à Bordeaux, Place des Quiconces, en janvier l'après-midi départ

12 h 30,. Les entrées : 6 euros par élève pour un coût total de 318 euros ; le transport environ 296 euros.

Total : 614 euros

Madame de Ligt demandera que le repas soit adapté ce jour là afin qu'il puisse être pris rapidement pour un départ à 12 h 30.

Théâtre : CARFDT en mai à Jonzac. Conte musical.

Les entrées : 6 euros par élève pour un coût total de 318 euros ; le transport est gratuit et financé par la communauté de communes mais il faudra faire l'avance des frais.

Total : 318 euros

Sortie nature : Asinerie du Baudet du Poitou – pôle nature- à Dampierre-Sur-Boutonne .

Fin mai, début juin. Devis en cours. 6,50 euros par élève, gratuit pour 8 adultes accompagnant.

Total : 344,50 euros

Les activités proposées : découverte d'un animal de notre patrimoine régional, promenade en attelage avec visite guidée, sortie thématique et randonnée pique-nique, promenades.

Possibilité de financement du transport (pour un Pôle Nature) par le Conseil Général à raison d'un voyage par an pour les écoles maternelles du département (demande à faire)

Mme de Ligt rappelle que l'école est gratuite et que toutes les sorties et spectacles proposés aux élèves n'engendreront aucun coût pour les familles. Ils seront financés par la coopérative scolaire (Les dons des familles ont rapporté cette année 696 euros. La somme en caisse en début d'année scolaire était de 3200 euros).

Elle remercie les efforts financiers nombreux de la municipalité qui permettent, non seulement la gratuité, mais aussi des projets culturels et sportifs nombreux et riches.

Mme Gagnier évoque l'intérêt des festivités organisées à Blanquefort en Gironde à la fin du mois de juin "L'échappée belle". L'équipe enseignante va se renseigner à ce sujet.

g) Evenements festifs destinés à l'accueil des familles (portes ouvertes)

Fête de Noël : La municipalité évoque le problème de la sécurité concernant l'accueil des familles lors de la petite fête de Noël à l'école. La capacité de la salle de jeux ne permet plus d'accueillir les familles des 53 élèves. Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour considérer que le public trop nombreux ne peut plus être accueilli en sécurité dans cette salle.

Les enseignantes envisageront une autre solution pour fêter Noël avec les enfants.

Un samedi matin à la fin du mois de juin, (date à déterminer), une matinée sera consacrée à l'accueil de nos futurs élèves de petite section ainsi qu'à la projection commentée par les enseignantes d'un diaporama des projets et de la vie des classes tout au long de l'année. Les parents d'élèves seront invités à la projection. Pour les mêmes raisons de sécurité, les enseignantes réfléchiront à la faisabilité de ce projet. Un vidéo projecteur, un micro ainsi qu'un ordinateur compatible seront nécessaires.

6) Présentation des activités pédagogiques complémentaires.

Les Activités pédagogiques complémentaires, instaurées par décret, sont un moyen d'accompagner les acquisitions réalisées sur le temps scolaire.

Les A.P.C sont mises en place depuis la rentrée de septembre 2013 dans toutes les écoles.

Le volume horaire annuel est de 36 heures.

La circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013 précise :

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) seront organisées dans toutes les écoles. Elles se substituent à l'aide personnalisée, et visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école. *Dans les écoles qui n'ont pas choisi la semaine de quatre jours et demi à la rentrée prochaine, on veillera à regrouper les APC sur des plages horaires suffisamment longues pour assurer leur efficacité pédagogique, sans amputer le temps de pause méridienne.*

Mme Lhoumeau

Lundi mardi jeudi vendredi : 15 minutes le matin pour les MS (une élève en période 2)

30 minutes de 16h 30 à 17 h 00 à l'école primaire le jeudi et le vendredi, en fonction des besoins exprimés (période 1 en CM2, période 2 en CP).

Madame de Ligt

Lundi mardi jeudi vendredi : 30 minutes le soir pour les GS de 16 h 30 0 17 h 00 (2 élèves en période 2).

7) Questions diverses

Aucune question n'est remontée à la connaissance des parents d'élèves élus.

En conclusion, Mme Paqueraud se dit agréablement surprise de la richesse des projets proposés aux élèves.

Date du prochain Conseil d'école : Lundi 17 février 2014 à 18 h.

La séance est levée à 20 h 45

Compte-rendu rédigé par la Directrice

Valérie de Ligt